

FNB à investissement responsable Scotia



Calendrier de distributions des FNB 2026

Distribution mensuelle

SRIB FNB indiciel d'**obligations canadiennes** à investissement responsable Scotia

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Date de déclaration	20 janv. 2026	17 févr. 2026	19 mars 2026	20 avr. 2026	19 mai 2026	18 juin 2026
Date ex-dividende	27 janv. 2026	24 févr. 2026	26 mars 2026	27 avr. 2026	26 mai 2026	25 juin 2026
Date de clôture des registres	27 janv. 2026	24 févr. 2026	26 mars 2026	27 avr. 2026	26 mai 2026	25 juin 2026
Date de versement	3 févr. 2026	3 mars 2026	2 avr. 2026	4 mai 2026	3 juin 2026	2 juill. 2026

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Date de déclaration	21 juill. 2026	19 août 2026	17 sept. 2026	20 oct. 2026	18 nov. 2026	22 déc. 2026
Date ex-dividende	28 juill. 2026	26 août 2026	24 sept. 2026	27 oct. 2026	25 nov. 2026	30 déc. 2026
Date de clôture des registres	28 juill. 2026	26 août 2026	24 sept. 2026	27 oct. 2026	25 nov. 2026	30 déc. 2026
Date de versement	5 août 2026	2 sept. 2026	2 oct. 2026	3 nov. 2026	2 déc. 2026	7 janv. 2027

Distribution trimestrielle

SRIC FNB indiciel d'**actions canadiennes** à investissement responsable Scotia

SRII FNB indiciel d'**actions internationales** à investissement responsable Scotia

SRIU FNB indiciel d'**actions américaines** à investissement responsable Scotia

	Mars	Juin	Septembre	Décembre
Date de déclaration	19 mars 2026	18 juin 2026	17 sept. 2026	22 déc. 2026
Date ex-dividende	26 mars 2026	25 juin 2026	24 sept. 2026	30 déc. 2026
Date de clôture des registres	26 mars 2026	25 juin 2026	24 sept. 2026	30 déc. 2026
Date de versement	2 avr. 2026	2 juill. 2026	2 oct. 2026	7 janv. 2027

Chaque FNB prévoit verser des distributions mensuelles ou trimestrielles à un taux variable. Par conséquent, il se peut qu'un FNB ne verse aucune distribution pour un mois ou un trimestre donné.

Les distributions ne sont pas garanties et peuvent changer en tout temps, à la discrétion du gestionnaire.

Les placements dans les fonds négociés en bourse (FNB) peuvent entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et des charges. Prenez connaissance du prospectus avant d'investir. Les titres détenus par les FNB peuvent changer en tout temps, sans préavis. Les parts de FNB ne sont pas garanties. Leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur est susceptible de ne pas se répéter.

Le calendrier des distributions des FNB Scotia peut changer sans préavis. Chaque FNB prévoit distribuer, relativement à chaque année d'imposition du FNB, tout revenu net de placement et/ou tous les gains en capital nets réalisés aux investisseurs, de façon à ce que le FNB n'ait pas à acquitter de l'impôt sur le revenu, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les distributions seront versées en espèces ou réinvesties dans le FNB, selon ce qui sera déterminé périodiquement par Gestion mondiale d'actifs Scotia, et ces distributions sont imposables pour les investisseurs qui détiennent ce FNB dans un compte non enregistré. La catégorisation des distributions à des fins fiscales (telles que dividendes, autre revenu, gains en capital, rendement du capital, etc.) pour chaque période d'imposition sera disponible uniquement après la fin d'exercice du FNB. Par conséquent, les investisseurs recevront un relevé fiscal officiel de leurs courtiers, qui décrira les caractéristiques fiscales des distributions reçues pour l'année civile.

Gestion mondiale d'actifs Scotia est un nom commercial utilisé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par La Banque Scotia.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

© La Banque de Nouvelle-Écosse, 2026. Tous droits réservés.